

Documents à fournir (originaux).

- Attestation du n° unique régional délivré par un organisme bailleur ou par le portail grand public (internet) : www.demande-logement-social.gouv.fr

IDENTITE ET ETAT CIVIL (selon votre situation)

- Pièce d'identité du demandeur et de son conjoint ou titre de séjour (**en cours de validité**)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant.
- Justificatif de divorce ou de séparation.
- PACS
- Certificat de grossesse (date présumée d'accouchement)
- Numéro de sécurité social **du demandeur et codemandeur**

DOMICILIATION

- Si vous êtes locataire dans le parc HLM* : 3 dernières quittances de loyer (seules les quittances de loyers sont acceptées) et **contrat de bail (conditions particulières)**
- Si vous êtes locataire dans le parc privé* : Attestation de mise à jour des loyers en plus des 3 dernières quittances de loyer et du **contrat de location**
- Si vous êtes ou étiez propriétaire* : taxe foncière et acte de propriété et **acte de vente**
- Si vous êtes hébergé chez vos parents depuis toujours* : attestation d'hébergement et dernière quittance de loyer du locataire qui vous héberge ou impôts fonciers si propriétaire.
- Si vous êtes hébergé chez une tierce personne et que vous avez résidé 10 années ou plus sur Créteil* : justificatifs de présence sur la commune (**avis d'imposition ou certificats de scolarité**)

RESSOURCES

- Avis d'imposition ou de non-imposition pour 2024 (revenus 2023) à défaut celui des parents si vous étiez rattaché à leurs impôts.
- Avis d'imposition ou de non-imposition pour 2023 (revenus 2022) à défaut celui des parents si vous étiez rattaché à leurs impôts.
- 3 dernières fiches de paie + **contrat de travail**
- Attestation du comptable de revenus annuels et bilan annuel et Kbis (pour les professions libérales ou les artisans)
- Dernière notification France Travail (ex-pôle emploi) + 3 dernières attestations de paiement.
- Autres justificatifs de revenus : retraites principales et complémentaires, Pension d'invalidité, Bourses d'études, pension alimentaire.
- Prestations Familiales : attestation de la Caisse d'Allocations Familiales de moins de **3 mois**. (AF, RSA, AAH, APL, AL, ASF, AEH, PAJE, prime d'activité...)
- Notification MDPH + Carte MDPH